

PREPARATION HABILITATION ELECTRIQUE

B0-H0 (V), formations initiales et recyclages



(photo INRS)

Objectif(s) :

Pour éviter les accidents d'origine électrique, la norme NF C 18-510 décrit un ensemble d'exigences qui permet de se prémunir du risque électrique lors des opérations de construction des ouvrages, de réalisation des installations, de leur exploitation ou démantèlement.

Elle s'applique aussi lors de travaux d'ordre non électrique dans l'environnement d'ouvrages ou d'installations électriques tels que les travaux du bâtiment ou les travaux publics.

Références:

Code du travail art.: R4544-4 ; R4324-21

Norme AFNOR : NF C 18-510,

Recommandations de l'INRS.

Programme:

- Statistiques,
- Dispositions réglementaires,
- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- Les 9 principes de prévention,
- Le mécanisme d'apparition du dommage,
- Responsabilités et obligations,
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances,
- Les notions élémentaires en électricité,
- Les dangers du courant électrique,
- Les effets du choc électrique,
- L'habilitation,
- Le titre d'habilitation,
- Les définitions relatives aux opérations,
- Les incendies sur les ouvrages électriques,
- Les soins aux électrisés,
- La prévention et la protection,
- Les règles de sécurité,
- Les domaines de tension,
- La consignation et la déconsignation,
- Distances et zones,
- Schéma de liaison à la terre,
- Accumulateurs et batteries,
- Remontées d'informations de situations dangereuses,
- Visite de l'établissement pour identifier tout ce qui contribue à la sécurité électrique.